

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 08 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COSTANZO Françoise, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

**Absents excusés :** Mesdames Alexia COASSIN et Laurence LAVAUD

**Procuration :** Madame Alexia COASSIN a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alexandre POLIANI est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11 mars 2021 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du Budget Primitif Communal 2021
- Vote du budget Annexe Lotissement 2021
- Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat scolaire
- Questions diverses

## 1. Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la réforme de la fiscalité directe locale, la perte de la Taxe d'habitation sur les résidences principales des communes sera compensée par le glissement de la Taxe foncière bâtit départementale. Une comparaison des situations avant et après (recettes liées à la TH sur la base des taux de 2017 et produite de la TFB départementale) assure une compensation à l'euro près et un coefficient correcteur sera appliqué en fonction. Pour Auradé la correction est de – 33 623€.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune sera de 49.35% (soit le taux communal 2020 : 15.5% + le taux départemental 2020 : 33.85%).

Le Département n'a donc plus de fiscalité directe. Il percevra quant à lui une partie de la TVA nationale comme la Région.

	Taux 2020	Proposition 2021	Produits 2021
<b>Taxe foncière bâti</b>	15.50%	49.35%	142 325€
<b>Taxe foncière non bâti</b>	95.00%	95.00%	44 080€

Soit un produit fiscal attendu de 162 209€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition suivants :**

- **Foncier Bâti : 49.35%**
- **Foncier non bâti : 95%**

**Soit un produit fiscal attendu de 162 209€ pour la Commune.**

## 2. Vote du Budget Primitif Communal 2021

Monsieur le Maire explique aux élus que le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Ce budget communal est scindé en deux parties le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par chapitre (détail par article).

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 11 mars dernier, une présentation du budget 2021 avait été faite.

Monsieur le Maire présente le projet budget 2021

### ➤ **INVESTISSEMENT :**

#### - **Dépenses :**

- 20- Immobilisations incorporelles : 67 000€
- 21 – Immobilisations corporelles : 24 200€
- 16 – Remboursement d'emprunts : 15 000€

- 020 – Dépenses imprévues d'investissement : 2 549.40€
- 040 – Opérations d'ordre : 3 800€

**TOTAL : 112 549.40€**

Monsieur le Maire propose dans le chapitre 20 de prévoir l'extension et la rénovation de la salle des fêtes.

- **Recettes :**

- 10 – Dotations : 6 500€
- 024 – Produits des cessions : 100 000€
- 040 – Opérations d'ordre entre section : 900€
- 021- Virement de la section de fonctionnement : 2 000€
- R001 – Solde d'exécution reporté : 3 149.40€

**TOTAL : 112 549.40€**

➤ **FONCTIONNEMENT :**

- **Dépenses**

- 011 – Charges à caractère général : 199 480€
- 012- Charges de personnel : 153 400€
- 014- Atténuations de produit : 20 000€
- 65 – Autres charges de gestion courante : 100 950€
- 66 – Charges financières : 8 050€
- 67- Charges exceptionnelles : 500€
- 022 – Dépenses imprévues fonctionnement : 5 389.40€
- 042 – Opérations d'ordre entre section : 900€
- 023 – Virement à la section d'investissement : 2 000€

**TOTAL : 490 669.40€**

Monsieur le Maire explique que dans le chapitre 014, Atténuations de produit, l'article 739211, les attributions de compensation sont versées à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine suite aux différents transferts de compétences (jeunesse, MJC, aménagement du territoire...). Le coût de ce transfert est calculé et figé pour les années suivantes.

Concernant les subventions aux Associations, il est proposé comme l'an passé de soutenir les associations du territoire en plus des Communales (chapitre 65).

- **Recettes**

- 70 – Produit des services : 31 800€
- 73 – Impôts et taxes : 191 131€
- 74 – Dotations et participations : 165 223€
- 75 – Autres produits de gestion courante : 9 200€
- 76 – Produits Financiers : 5€
- 77- Produits exceptionnels : 100€
- 042- Opérations d'ordre entre section : 3 800€
- Résultat reporté : 89 40.10€

**TOTAL : 490 669.40€**

Monsieur le Maire informe les élus que la dotation pour la solidarité a diminué d'environ 19 000€ par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 de la Commune d'Auradé en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 490 669.40€
  - Recettes : 490 669.40€
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 112 549.40€
  - Recettes : 112 549.40€

### 3. Vote du Budget annexe Lotissement 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'opération du lotissement Communal est lancée. Il présente le projet du budget lotissement 2021.

➤ **INVESTISSEMENT :**

- **Dépenses :**
  - 020 – Dépenses imprévues d'investissement : 6 000€
  - 040 – Opérations d'ordre : 494 000€
  - 001 – Résultat d'inv reporté : 12 180€

**TOTAL : 512 180€**

- **Recettes :**
  - 16- Emprunts : 500 000€
  - 040- Opérations d'ordre : 12 180€

**TOTAL : 512 180€**

➤ **FONCTIONNEMENT :**

- **Dépenses**
  - 011 – Charges à caractère général : 477 820€
  - 65 – Autres charges de gestion courante : 2€
  - 66 – Charges financières : 4 000€
  - 043 – Opérations d'ordre : 4 000€
  - 042 – Variation des en-cours : 12 180.00€

**TOTAL : 498 002€**

- **Recettes**
  - 75 – Autres produits gestion courante : 2€
  - 042 – Opérations d'ordre : 494 000€
  - 043 – Opérations d'ordre : 4 000€

**TOTAL : 498 002€**

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte dans son ensemble le budget du lotissement communal 2021 en équilibre comme suit :**

- **Section de fonctionnement : 498 002.00€**
- **Section d'investissement : 512 180.00€**

#### **4. Participation aux frais du Syndicat scolaire Auradé-Endoufielle**

Le Maire rappelle que les élus viennent de voter le budget dont 25 500<sup>€</sup> pour la participation au Syndicat scolaire (chapitre 65). Il précise qu'il faut mandater un premier acompte d'un montant de 12 638€. Il propose d'autoriser le mandatement du titre exécutoire.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le mandatement de l'acompte de 12 638€ pour la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle pour l'année 2021.**

#### **5. Questions diverses**

➤ **Fonds d'Aide aux jeunes** : Monsieur le Maire propose de renouveler la participation au fonds d'aide aux jeunes qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Sachant que pour Auradé, une personne est bénéficiaire de ce fond. Le Conseil Municipal souhaite renouveler la contribution à hauteur de 150€ pour l'année 2021, versée au Département.

➤ **Communication** : Monsieur le Maire souhaiterait développer la communication avec les administrés et a demandé à Monsieur LAMAGAT d'effectuer un comparatif sur les différentes applications existantes.

Monsieur LAMAGAT a pris contact avec trois sociétés proposant le service d'envoi de SMS aux administrés. Il s'est également renseigné sur des applications mobiles. Applications très complètes mais non utiles vu que nous avons le site internet de la Mairie.

Concernant le service d'envoi de SMS, Monsieur LAMAGAT indique que la Société SMSFACTOR propose un service de qualité et à moindre coût par rapport aux deux autres.

Les élus trouvent intéressant d'offrir ce service aux administrés. Monsieur le Maire se chargera d'étudier le comparatif et remercie Monsieur LAMAGAT pour ses recherches.

➤ **Salle des fêtes** : Monsieur SERVAT indique qu'il a contacté M. MATTIUZZO concernant les travaux d'extension et de rénovation de la salle des fêtes. Il devrait déposer un projet la semaine prochaine. Monsieur SERVAT précise qu'il est dommage de ne pas profiter que les locations soient interdites pour réaliser les travaux. Monsieur LAMAGAT propose de laisser 15 jours à M. MATTIUZZO. Monsieur LARROQUE contactera M. MATTIUZZO pour faire un point avec lui et avoir un retour rapide.

➤ **Enfouissement du réseau** : Monsieur BALMISSE demande si la route de Bonrepos va rester dans l'état actuel ? Monsieur le Maire indique que la réception des travaux n'a pas eu lieu. Lors de cette dernière, les problèmes seront soulevés. Monsieur POLIANI signale des malfaçons chez les propriétaires privés.

➤ **Nids de Poules** : Madame BAYLAC indique que deux gros nids de poules se sont formés sur la route de Pagès. Ils sont assez dangereux car situés dans un virage. Monsieur le Maire précise que le service des routes du Département a déjà été prévenu.

Séance levée à 22h30

Signatures :  
M. LARROQUE Francis  
Maire

M. POLIANI Alexandre  
Secrétaire de séance